



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insecticides

Question écrite n° 13437

Texte de la question

M. Simon Renucci appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les conséquences du Gaucho pour l'apiculture française. De très nombreux apiculteurs ont manifesté leur inquiétude en demandant la suppression du Gaucho pour toutes les cultures. Depuis 1994, la population d'abeilles chute chaque année en juillet, sur la miellée de tournesol et, selon la région et l'année, près de 70 % de la récolte normale de miel viennent à manquer. En janvier 1999, le ministre de l'agriculture décidait le retrait provisoire de l'AMM du Gaucho sur semences de tournesol suite à l'avis rendu par les scientifiques de la commission d'étude de la toxicité des produits antiparasitaires. Ce retrait a été reconduit jusqu'au 23 janvier 2003. Malgré l'inquiétude grandissante des effets de son utilisation sur toutes les cultures, et en contradiction totale avec le principe de précaution pourtant communément admis dans le domaine environnemental, elle a autorisé l'utilisation du Gaucho pour le maïs. Il lui demande sur quelles informations le ministère s'est appuyé pour prendre sa décision malgré la mortalité des abeilles, les risques sur l'environnement et sur la santé humaine.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'étude des éventuels effets du Gaucho sur les abeilles et sur l'homme. Depuis 1996, les apiculteurs ont informé l'administration du dépérissement des ruches et de la possibilité d'une action néfaste de l'imidaclopride, matière active du Gaucho, sur les abeilles. La commission d'experts placée auprès du ministre chargé de l'agriculture a été saisie en 1997 des problèmes rencontrés avec les cultures de tournesol. De nombreuses études ont alors été conduites. En 1999, l'utilisation de l'imidaclopride pour le traitement des semences de tournesol a été suspendue pour une période de deux ans par le ministre chargé de l'agriculture, qui reste l'autorité compétente en la matière. L'utilisation du Gaucho sur culture de maïs a également fait l'objet récemment d'une nouvelle évaluation des risques. Les études réalisées depuis plusieurs années n'ont pas permis, à ce jour, de faire la lumière sur ce dossier. Scientifiquement, on ne comprend toujours pas complètement la nature des corrélations entre l'usage du Gaucho et les diminutions des effectifs des ruches et de leur production de miel. Les études entreprises jusqu'à présent sont difficilement interprétables et suggèrent que les causes du dépérissement des ruchers pourraient avoir un caractère multifactoriel. Le 28 septembre 2001, le ministre de l'agriculture et de la pêche a mis en place une cellule spécifique d'experts pour procéder à une étude multifactorielle qui vise à faire le point sur les causes possibles des troubles des abeilles. La supervision de cette étude est soumise à un comité de pilotage auquel les services du ministère de l'écologie et du développement durable participent. Cette cellule d'experts a récemment exposé un premier rapport d'étape à partir d'études bibliographiques et a initié la mise en place d'un réseau d'observation des troubles des abeilles qui devrait fournir des résultats au cours de cette année. Le 21 janvier 2003, le Gouvernement a décidé de prolonger la suspension d'autorisation du Gaucho pour le traitement du tournesol pour une durée de trois ans, en considérant qu'à ce stade aucun élément scientifique décisif n'est apparu depuis la première décision de suspension en 1999. Il souhaite par ailleurs la création de zones d'observation où toutes

les utilisations du Gaucho seraient suspendues. Certains scientifiques ont récemment émis l'hypothèse d'un effet éventuel sur l'homme. S'il est vrai que l'imidaclopride est une substance insecticide très toxique, son mode d'action est très spécifique aux insectes et, de ce fait, la toxicité de l'imidaclopride est beaucoup moins élevée pour les mammifères. Les niveaux de résidus actuellement décelés dans les nectars sont très bas et l'exposition de l'homme via les denrées est vraisemblablement très faible. La commission d'experts du ministère chargé de l'agriculture n'a pas exprimé de préoccupation particulière quant à la toxicité de l'imidaclopride pour l'homme. Le réseau de toxico-vigilance de la mutualité sociale agricole n'a pas rapporté non plus de problème spécifique lié à cette substance qui justifierait une étude épidémiologique.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13437

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1530

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2473